



DÉLIBÉRATION N°2026-DEL-07

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 JANVIER 2026

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

Le vendredi vingt-trois janvier deux-mille-vingt-six à 14h00, s'est réuni le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, au siège du Centre, 40 Allée de la Ronce à ISNEAUVILLE, sur convocation et sous la présidence de Christophe BOUILLON, Président.

Nombre de membres en exercice : 24

Quorum : 13

PRÉSENTS :

Mesdames Claudine BRIFFARD, Annic DESSAUX, Joëlle DOUBET, Blandine LEFEBVRE, Julie LESAGE, Claude LEUMAIRE, Marie-Françoise LOISON, Anne-Emilie RAVACHE, Messieurs Nicolas BERTRAND, Christophe BOUILLON, Patrick CALLAIS, Jean CHOMANT, Eric HERBET, Jean-François MAYER, Martial OBIN, Pierre PELTIER, François ROGER, François TIERCE et Jean-Marc VASSE.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

- Monsieur Bastien CORITON (pouvoir à Christophe BOUILLON)
- Monsieur Laurent JACQUES (pouvoir à Anne-Emilie RAVACHE)
- Madame Françoise UNDERWOOD (pouvoir à Blandine LEFEBVRE)
- Monsieur Jean-Claude WEISS (pouvoir à Marie-Françoise LOISON)

ABSENTE EXCUSEE :

- Madame Marie-Agnès POUSSIER WINSBACK

OBJET : FONCTIONNEMENT INTERNE - PERSONNEL DU CENTRE DE GESTION - ATTRIBUTION DES VEHICULES DE SERVICE - APPROBATION

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2123-18-1-1,
- Vu le règlement intérieur applicable aux services du Centre de Gestion.

Monsieur le Président rappelle que le code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L. 2123-18-1-1, que par délibération annuelle, l'organe délibérant d'une collectivité territoriale



peut mettre un véhicule à la disposition de ses membres ou de ses agents, lorsque l'exercice de leurs mandats ou de leurs fonctions le justifie.

Monsieur le Président rappelle également que le règlement intérieur du CDG 76, dont la dernière version a été adoptée le 20 juin 2023, précise en son article 11 les conditions d'attribution et d'usage des véhicules de fonction et de service.

Monsieur le Président propose aux administrateurs de prendre connaissance de la liste mise à jour au 1^{er} janvier 2026 des véhicules de service affectés aux agents du CDG, étant précisé qu'aucun élu du conseil d'administration n'est affectataire d'un véhicule de la collectivité.

Monsieur le Président indique qu'au 1^{er} janvier 2026, le parc du CDG 76 est donc composé de 24 véhicules de service. Aucun véhicule de fonction n'est attribué.

La liste des véhicules et leur affectation figure dans la présente délibération.

Compte tenu de l'ensemble des éléments exposés, le Président entendu, le Conseil d'Administration à l'unanimité, autorise l'affectation des véhicules de service dont la liste est jointe en annexe.

Le Secrétaire,
Jean CHOMANT

Pour extrait certifié conforme
Le Président,
Christophe BOUILLON